



Chantage à la pension alimentaire

Par **velau**, le **14/05/2008** à **16:37**

Bonjour,

Aujourd'hui mon ex mari a demandé à notre fille de 17 ans d'aller chercher au service de comptabilité du lycée les factures d'internat (que je paye) et que je refusais de lui communiquer. A t-il le droit de faire cela ? Ceci dit notre fille a "oublié" d'y aller.

L'agent comptable peut il donner une facture (ou un double) à mon ex mari s'il la demande ?

La pension alimentaire de Mai n'a toujours pas été versée et il continue le chantage à la facture. (depuis que j'ai demandé l'indexation de la PA)

Je crois ne pas être obligée de lui prouver quoi que ce soit.

Je ne veux pas que mes filles soient malheureuses de cette situation et je ne sais plus quoi faire.

J'ai contacté la CAF mais il faut d'abord faire intervenir un huissier. Que me conseillez vous ?

Merci beaucoup pour vos réponses.

Par **jeetendra**, le **14/05/2008** à **18:47**

bonsoir, bien sur que l'agent comptable peut à la demande de votre ex mari lui remettre un double des justificatifs de paiement de l'internat de votre fille qui est aussi son enfant, la pension alimentaire versée doit toujours correspondre réellement au besoin de l'enfant qui est l'unique bénéficiaire, cordialement

Par **sache**, le **14/05/2008** à **21:53**

Bonsoir , votre ex-mari veut peut etre utiliser ces factures pour sa propre déclaration d impots afin d obtenir une réduction de ceux-ci?
Cordialement